

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2006**
tenue sous la présidence de Monsieur Jean-Michel KARR

Présents :	Mme	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale	
	MM.	C.	BERDAT	Conseiller municipal	
		P.	DE CANDOLLE	" "	
		F.	FLORINETTI	" "	
		J.-M.	KARR	" "	
		J.	LOCHER	" "	
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale	
	MM.	F.	PERRIN	Conseiller municipal	
		M.	PICCOT	" "	
	Mme	M.	PIGUET	Conseillère municipale	
	MM.	N.	PRALONG	Conseiller municipal	
		Ch.	RIESEN	" "	
		L.	RIVOIRE	" "	
	Mmes	M.	ROTSCHY	Conseillère municipale	
		G.	SALERNO	" "	
		M.	SOBANEK	" "	
	M.	R.	SPINELLI	Conseiller municipal	
	Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale	
		M.	RIVOIRE	Maire	
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative	
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif	
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	MM.	M.	BEKER	Conseiller municipal	
		L.	ISCHI	" "	
		L.	MEYNET	" "	
	Mmes	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale	
		D.	MEYNET	" "	
Public :	7 personnes				

Procès-verbal : Mmes Laetitia REVERSY / Eliane MONNIN

Public : deux personnes à la salle du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 9 février 2006 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Chêne-Bougeries/Grange-Canal - chemin de Challendin (enquête publique N° 1449) Projet de modification des limites de zones - Plan N° 29457-511 : préavis;
 - 4.2 Acquisition de la parcelle N° 625, fe 18 du cadastre de Chêne-Bougeries, sise 18 rue de Chêne-Bougeries : vote du crédit et financement;
 - 4.3 Avenue de l'Ermitage - aménagements définitifs : vote d'un crédit complémentaire et financement -
- 5) Résolution déposée par Mme Danielle Meynet, présidente de la commission Service social et aide humanitaire et les membres de ladite commission : octroi d'une subvention de CHF 50'000.-- à la Fondation Clair Bois -
- 6) Communications des délégations du Conseil municipal et autres -
- 7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -
- 8) Naturalisations.

M. Karr, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h.30.

Avant de passer au point 1) de l'ordre du jour, le Président rappelle que le Conseil municipal a voté à l'unanimité, lors de sa séance du 9 février 2006, un projet d'arrêté visant à informatiser les archives communales. Ce faisant, il a également souhaité que la communication par courrier électronique soit accrue. C'est l'occasion de remercier de tout cœur, pour le travail qu'ils fournissent et l'entrain qu'ils mettent à adapter le fonctionnement du Conseil municipal aux divers changements, Mmes Bartoletti et Rojas ainsi que M. Gailland, secrétaire général.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 9 février 2006

.../..

- Le procès-verbal est adopté à l'unanimité (1 abstention).

2) Communications du Bureau

Le Président indique qu'une rencontre a eu lieu le 14 février 2006 avec le Conseil administratif, au cours de laquelle un certain nombre de points ont été évoqués. Quelques-uns ont pu être traités immédiatement, d'autres feront l'objet d'un suivi qui apparaîtra dans le cadre d'un procès-verbal. Ceci va dans le sens d'une amélioration des relations et de la communication entre les deux conseils.

3) Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à M. C. Rivoire, maire.

M. C. Rivoire informe

- qu'une enquête publique relative à un projet de réglementation du trafic, visant à l'abrogation d'un signal "stop" au débouché du chemin David-Munier, sur le chemin des Fourches, a eu lieu du 25 janvier au 24 février 2006. Aucune observation n'ayant été adressée à la mairie durant le délai d'enquête et le Conseil administratif n'ayant aucune remarque à formuler, ce dernier a donc délivré un préavis favorable;
- qu'une note interne relative à l'épidémie de grippe aviaire a été envoyée à l'ensemble du personnel communal. Les conseillers municipaux l'ont également reçue sous forme électronique. Cette note a été publiée sous une version remaniée sur le site internet de la commune, et figurera également dans la prochaine édition du journal Le Chênois. M. C. Rivoire précise que le vétérinaire cantonal a adressé à chaque détenteur de volailles domicilié dans la commune, un courrier personnel lui communiquant les mesures à prendre. La commune de Chêne-Bougeries se situe pour l'heure dans une zone de 3 kilomètres autour du jet d'eau. Le département du territoire ne prévoit toutefois pas de campagnes d'affichage public à ce stade;
- que, comme l'a précédemment indiqué le Président, le Conseil administratif et les membres du Bureau du Conseil municipal se sont rencontrés le 14 février 2006. Il ressort, entre autres, de cette réunion que le Conseil administratif a décidé de faire parvenir désormais par voie électronique à l'ensemble des conseillers municipaux les convocations de commissions, accompagnées des documents de travail, et de poursuivre, à l'intention des commissaires concernés, l'envoi des convocations sous forme "papier". Les CD-Rom relatifs aux procès-verbaux du Conseil municipal sont en cours d'élaboration.

Diverses communications du Conseil administratif feront également l'objet d'un envoi aux conseillers municipaux sous forme électronique. Un calendrier des séances

.../...

des commissions pour le premier semestre 2006 a été établi et envoyé aux Présidents et Présidentes de commissions pour approbation.

Le Conseil administratif souhaite par ailleurs que les ordres du jour desdites commissions soient désormais établis par les présidents et présidentes de ces dernières.

M. Rivoire annonce ensuite, concernant le personnel,

- que le Conseil administratif a décidé, compte tenu des nombreuses absences pour cause de maladie et d'accident du personnel des services extérieurs de la commune, de l'engagement d'un collaborateur au service des routes et cimetière pour une durée de six mois sur la base d'un contrat d'emploi temporaire cantonal;
- que le Conseil administratif présentera au personnel communal, le 24 mars 2006, les dernières modifications apportées au statut du personnel, suite à la commission Finances prévue le 20 mars.

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz annonce que le 3^{ème} festival de marionnettes, qui a débuté ce mercredi, se poursuit tout ce week-end et propose ateliers et spectacles de marionnettes. Un article a paru dans la Tribune de Genève "Week-end". Elle engage donc les conseillers municipaux à se rendre nombreux à la salle communale.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle que la cérémonie de remise du Mérite chênois aura lieu mardi 28 mars, à 18h.30, laquelle célébrera une personne -une femme cette année- qui a consacré une bonne part de sa vie à des actions bénévoles pour la défense des droits humains. De nombreuses personnes la connaissant ont été invitées et pourront témoigner de sa grande générosité, dont le secrétaire général d'Amnesty international, section suisse, et Mme Ruth Dreifuss, ancienne conseillère fédérale.

Pour la partie musicale, Marina Pittau, venue de Sardaigne, fera un petit récital de chants traditionnels italiens, en l'honneur des origines de la méritante.

Mme Grandjean-Kyburz engage également les conseillers municipaux à ne pas manquer le concert donné le 25 avril 2006 à la salle communale par Arsène Liechti, sous-directeur de la Lyre depuis 2003, jeune prodige de Chêne-Bougeries, puisqu'à 22 ans il a déjà une activité impressionnante en tant que musicien, directeur d'orchestre et pédagogue. Il sera aux côtés de Vincent Thévenaz et d'étudiants du Conservatoire de musique pour nous proposer ce concert, au cours duquel sont programmées des œuvres de Poulenc, Mihaud et le Carnaval des animaux de Camille Saint-Saens.

Mme Grandjean-Kyburz informe ensuite

- que le Conseil administratif a pris la décision, à la demande de Mme Lydie Stroudinsky, de soutenir la conférence organisée par le Mouvement de Genève sur le thème "La pauvreté est-elle une fatalité ?" dont l'objectif est de "renforcer et développer au sein de la société civile les valeurs de démocratie, de responsabilité et

.../...

de solidarité propres à l'esprit de Genève". Dans ce but, il lui a octroyé la gratuité de la salle communale;

- que, lors de sa réunion du 27 février 2006, le groupe de référence "Responsabilités citoyennes" a reçu Mme Elisabeth Smahi, directrice du Collège de la Gradelle.

Le groupe désirait connaître ce que faisait le collège pour favoriser la vie citoyenne et envisager avec Mme Smahi la continuation en classe de 7P de l'action entreprise auprès des élèves du primaire (classes de 5P et 6P), notamment les visites dans les différents services de la mairie et la réception des élèves par certains élus.

Après avoir expliqué les actions menées au collège (éducation citoyenne figurant au programme officiel – nettoyage de la cour et des abords du collège – travail social et humanitaire de certaines classes – etc), Mme Smahi s'est dite ouverte à l'idée de renforcer une collaboration avec la mairie, au-delà de celle déjà en place (travaux d'intérêt public avec les services de la mairie au lieu d'un renvoi – participation à l'élaboration de la Charte communale - aide dans le cadre des fêtes communales). Elle a également noté la bonne collaboration avec le Centre de Rencontres et de Loisirs et les travailleurs sociaux hors murs.

Mme Smahi a proposé de nommer une personne de référence au sein du collège pour renforcer les contacts prévus avec le groupe qui l'informera des travaux de préparation d'un nouveau forum citoyen à la rentrée 2006;

- que la commission Ecoles et Institutions pour la jeunesse s'est réunie le 8 mars 2006 afin de se pencher entre autres sur les besoins en surface des futurs utilisateurs de la garderie rénovée du Petit Manège, ainsi que sur l'extension du Centre de Rencontres et de Loisirs; ceci sur la base d'une liste exhaustive des divers demandeurs de locaux.

Les membres de la commission ont pu prendre connaissance de deux variantes d'implantation du bâtiment projeté et en ont retenu une. Une fois remanié par M. Jean-Claude Portier, architecte mandataire, le plan masse fera l'objet d'une présentation pour préavis de crédit d'étude aux membres de la commission Bâtiments-constructions, puis à ceux de la commission Finances;

- qu'elle a par ailleurs eu le plaisir de rencontrer hier, 15 mars, Mme Jacqueline Sommer, nouvelle directrice de la crèche La maternelle en présence de M. Michel Bonjour, responsable régional de l'Armée du Salut et de M. et Mme Droz, directeurs démissionnaires au 31 mars de ladite crèche. Cette réunion lui a permis de faire part du souhait de la commune de Chêne-Bougeries de voir progressivement augmenter le nombre de places offertes à des enfants domiciliés sur le territoire communal. Pour mémoire, à ce jour, 35% des places leur sont réservées. Des démarches seront entreprises par les représentants de la crèche auprès de la Ville de Genève, afin d'obtenir au moins le 50% des places d'accueil en faveur des enfants de communiers;

- que M. Abdel Bouzouzou, animateur du Centre de Rencontres et de Loisirs de Chêne-Bougeries, a annoncé sa démission, ayant postulé pour reprendre l'animation dans la Maison de quartier des Pâquis;

- que, concernant l'installation d'une sculpture dans le bassin-fontaine de la place Colonel-Audéoud, contact a été pris par l'intermédiaire du groupe Visarte Genève, avec M. Etienne Krähenbühl, sculpteur bien connu. Les conseillers municipaux

pourront donc découvrir, à partir du mois d'avril et pour une période de 6 mois, une œuvre intitulée "A".

Le Président passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann informe

concernant la Compagnie des sapeurs-pompiers 21,

- que le Conseil administratif a accepté la demande de mise à la retraite de l'appointé Didier Béné, avec effet au 1^{er} mars 2006.

concernant l'Office intercommunal de protection civile Seymaz,

- que les comptes 2005 du Groupement intercommunal ont été présentés hier, 15 mars 2006, aux magistrats des communes concernées, qui les ont acceptés. Par ailleurs, une proposition formulée par le commandant de l'OPC Seymaz visant à l'engagement d'un collaborateur supplémentaire en charge de l'entretien des constructions a été refusée. Chaque commune assurera l'entretien de ses locaux.

concernant la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries,

- que le Bureau et le Conseil de la Fondation se sont réunis le 7 mars, en présence du Conseil administratif. A cette occasion, les membres du Conseil de Fondation ont pu découvrir différentes variantes de synthèse relatives à l'étude de circulation entreprise par la société Wam Partner ainsi qu'un projet remanié d'aménagement du village établi par M. Antoine Ris, architecte mandataire. Une nouvelle réunion est prévue le 6 avril avec tous les services concernés (OTC, TPG, CMNS, ...).

M. Biedermann annonce ensuite que, lors de la séance du 13 mars 2006 du Comité de coordination des travaux en sous-sol (CCTS) relative aux futurs aménagements de la route du Vallon, il a été précisé que ladite route sera revêtue d'un tapis phono-absorbant. La fin des travaux est prévue en mai 2007. Une colonne d'eau sera posée, de même qu'une conduite de gaz de 160mm, en remplacement d'une colonne usagée, de 200mm. Le comité a été rendu attentif à l'importance de libérer la route du Vallon de tout chantier lors de la Fête du Renouveau ainsi que lors de celle des Promotions. Afin de ne pas entraver la circulation sur deux axes transversaux importants, les travaux d'aménagements définitifs de l'avenue de l'Ermitage se dérouleront du 17 avril au mois de juin 2006.

4) Propositions du Conseil administratif

4.1 Chêne-Bougeries/Grange-Canal - chemin de Challandin (enquête publique N° 1449) Projet de modification des limites de zones - Plan N° 29457-511 : préavis

Le Président donne la parole à M. Locher, président de la commission Aménagement-circulation-transports.

M. Locher souligne en préambule que les séances du Conseil municipal se suivent et parfois se ressemblent. Le projet de préavis soumis ce jour procède de la même attitude scandaleuse de la part du canton puisque le déclassement en zone 3 de développement ne s'inscrit en rien dans les objectifs communaux et ne correspond pas aux souhaits exprimés, depuis de nombreuses années, par la commune dans le cadre de ses idées directrices concernant l'aménagement. Il convient également de rappeler qu'il existe un PLQ adopté par la commune dans une zone adjacente, raison pour laquelle il n'y a aucune raison d'accepter le préavis. En conséquence, la commission s'est prononcée défavorablement par 5 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention.

Le Président donne la parole à M. Claude Rivoire, maire.

M. C. Rivoire confirme les propos de M. Locher, à savoir que ce projet de modification des limites de zones est contraire aux idées directrices de la commune de Chêne-Bougeries. En fait, il est la résultante d'un dérapage d'une procédure qui, à l'origine, s'appuie sur l'application des dispositions prévues de l'art. 11A al.2 LaLAT portant sur les périmètres peu ou pas bâtis de plus de 5'000m², les deux parcelles du domaine Debonneville représentant une surface totale de 14'500m². A la suite d'une étude de faisabilité de densification réalisée par un bureau d'architecture, les services de l'Etat de Genève ont dépassé les dispositions contenues à l'art. 11A al. 2 LaLAT, étendant les résultats de ladite étude à une parcelle d'une surface totale d'environ 34'000m². A noter que l'étude a aussi mis en évidence l'intérêt patrimonial que représentent certaines constructions existantes, notamment la maison de maître située sur les terrains Debonneville, ses abords, ainsi que la rangée de maisons sises le long du chemin Marie-Jeanne. Les critères de modification des limites de zone sont donc différents.

M. C. Rivoire tient à préciser que les autorités communales et la population ne sont pas insensibles aux besoins en matière de logements. De nombreuses constructions sont prévues le long des chemins de la Chevillarde, de Grange-Canal et de la Gradelle. On peut donc s'étonner de l'attitude du canton de ne pas vouloir intégrer un concept de densification acceptable par les nombreux propriétaires fonciers concernés. Pour le surplus, la situation actuelle permet encore de prévoir la construction de nombreux logements.

En conséquence, les autorités communales ont préavisé défavorablement le projet de modification des limites de zones. Elles n'ont d'ailleurs jamais adopté le projet de zone 3 D qui porte atteinte, soit aux gabarits des constructions autorisées, soit à la valeur du patrimoine financier des propriétaires concernés. Il convient à cet égard de rappeler que la valeur du terrain dans les zones de développement se situe à hauteur de CHF 650.-- le m², valeur qui n'a pas changé depuis trente ans. Pour toutes ces raisons, déjà évoquées lors des discussions en commission, et tenant compte des oppositions formulées lors de l'enquête publique, du respect des idées directrices communales et de la conservation de l'identité résidentielle de la commune, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à suivre le préavis de la commission Aménagement-circulation-transports et à se prononcer défavorablement concernant le projet de modification des limites de zones du secteur de Challendin.

.../...

La discussion est ouverte.

M. Pralong souligne que le sujet l'a interpellé, notamment lors des discussions en commission d'aménagement. Dans un premier temps, il était partisan d'un déclassement de la zone de Challendin, nonobstant interrogations. Il est vrai que l'attitude de l'Etat peut parfois paraître scandaleuse mais ce qu'il faudrait éviter avant tout, c'est de se retrouver dans une situation où la prospérité économique du canton soit contrecarrée pour la simple raison que l'on ne peut plus mettre suffisamment de logements à disposition des personnes qui sont censées y contribuer. La perspective de voir de futurs contribuables s'installer dans le canton de Vaud n'est guère réjouissante. Cela étant, M. Pralong a été sensible aux arguments développés par les uns et les autres, et notamment au fait de créer artificiellement une nouvelle zone de développement. Il reste néanmoins à espérer que la commune ne campera pas, pendant une cinquantaine d'années, sur des idées directrices censées évoluer. Un point mérite également d'être soulevé, à savoir que la commune a la latitude de donner un signal fort au canton, en précisant que si elle n'accepte pas le déclassement dans le secteur de Challendin, c'est parce qu'elle s'attend à ce que les bâtiments projetés se construisent selon les gabarits prévus en zone 3 de développement. Il faudra toutefois qu'à l'avenir, la commune fasse un effort de densification dans la zone villas en acceptant des constructions en contigu. Compte tenu de ces précisions, M. Pralong suivra l'avis défavorable exprimé par la commission Aménagement-circulation-transports.

M. Riesen partage les conclusions de M. Pralong. Il serait pour sa part favorable à réitérer l'invitation faite par les membres de la commission Aménagement-circulation-transports au Conseil administratif de prendre contact avec l'un des propriétaires des parcelles concernées. Ce serait l'occasion d'initier un PLQ.

Mme Sobanek tient à dire qu'elle se sent très mal à l'aise dans la mesure où la commune a refusé récemment un projet de densification dans le secteur de Pré-Babel. Elle va donc s'abstenir lors du vote en étant toutefois convaincue que ce qui est prévu dans ce secteur est à nouveau surdimensionné. En effet, autant elle partage l'avis de M. Pralong selon lequel il conviendrait d'élever parfois les gabarits des immeubles permettant ainsi une densification supérieure, autant elle s'étonne, pour ce qui concerne le secteur de Challendin, que le projet prévoie de nombreuses constructions dans un secteur aussi limité.

M. Karr passe la présidence à M. Pralong.

M. Rivoire rappelle par ailleurs que la construction d'environ 180 logements est prévue sur une parcelle située le long du chemin de la Gradelle. Il existe actuellement de bonnes perspectives de réaliser ce projet, dans un délai raisonnable, étant donné que l'avant-projet présenté correspond aux exigences communales au niveau des gabarits.

M. Karr rappelle au préalable la tradition qui consiste à passer la présidence au vice-président lorsque le président souhaite intervenir.

M. Karr exprime la position des Verts de Chêne-Bougeries concernant le déclassement Falletti - Challendin - route de Chêne - plan N° 29457-511.

" Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La question de savoir s'il convient d'urbaniser les parcelles dites "Debonneville", dernier espace ouvert et non bâti entre Genève et Annemasse sur la route de Chêne (ancienne route Debonneville...) est délicate; car Beau-pré, c'est le nom du domaine, doit-il être banalisé, comme tout le reste, pour faire face à des nécessités à court terme ?

La réponse des Verts de Chêne-Bougeries est qu'il faut, probablement, hélas, se résoudre à densifier ces parcelles-là au profit de logements collectifs, plutôt que de villas mitoyennes sans qualité, puisque c'est la question soulevée par la demande qui a mis le "feu aux poudres". Densifier oui, mais pas n'importe comment : nous souhaitons en substance trois choses :

- que toute densification n'ait qu'une seule vocation : l'affectation exclusive en logements, sans surfaces commerciales
- que celle-ci s'appuie sur le régime des zones actuelles, en utilisant les possibilités ouvertes rapidement par celles-ci
- que le tout soit harmonieusement intégré entre l'indéniable patrimoine Python que représente le chemin Falletti d'une part, les Arpillières d'autre part, qui constituent un ensemble de témoins identitaires de Chêne-Bougeries, de la fin du XIXème, début du XXème siècle.

La première et la troisième condition sont simples à comprendre. La deuxième mérite une explication : vous n'ignorez pas qu'une loi donne la possibilité au Département de bloquer un projet de constructions s'il porte sur une parcelle de 5'000 m² au moins et sur un périmètre "pas ou peu bâti" (soit avec un indice d'utilisation du sol < 0.07).

Seules correspondent à ces critères les parcelles Debonneville, et aucune autre ne doit être proposée à la densification.

Ensuite, ainsi que nous l'avons proposé en commission, la commune pourrait faire usage de son droit d'initiative en matière de plans localisés de quartier, et ce sans modifier le régime des zones. Ainsi, notre Conseil municipal pourrait préaviser un projet de constructions plus rapidement que si elles passaient par un déclassement.

Enfin, vous n'ignorez pas que les relais parlementaires des milieux immobiliers ont voté une augmentation de 10% des indices d'utilisation des sols en cas de constructions à Haute Performance Environnementale (Minergie) - cette loi qu'un urbaniste d'une commune voisine a baptisée "le développement du 'rab".

Avec l'ensemble de ces instruments et en concertation avec les propriétaires, nous pourrions donc mettre sur pied un projet-modèle de logements qui allierait :

- des besoins à brève échéance
- une rentabilité comparable à celle du projet de villas
- et si l'on sait se montrer économique en places de parking en sous-sol (nous sommes à côté d'un tram) et d'ascenseurs (il s'agit de gabarits limités à trois niveaux - R+2), une partie des loyers abordables.

Cette solution de compromis constituerait un engagement de la part des Verts de Chêne-Bougeries concernant le type d'urbanisation envisageable lorsque nous sommes confrontés à un cas comme celui-ci. Contrairement à un déclassement qui donne un blanc-seing au canton, il s'agit d'une solution d'urbanisme maîtrisée par notre ville, qui respecte les intérêts des habitants actuels et futurs, et qui ne se focalise pas uniquement sur des obsessions quantitatives.

Un mot sur la quantité par ailleurs : rappelons aussi sur une bande de terrain de moins de 200 mètres de large, soit la 5^{ème} zone de développement 3, le Département du Territoire a déjà homologué - ou est en train de la faire - plus de 120'000m² de surfaces brutes de plancher nouvelles ! - c'est l'équivalent de 1'150 logements - entre le chemin de la Florence et Frontenex/Gradelle, et ce en plus des logements déjà construits depuis les années 80 dans ce périmètre, soit encore plus de 1'300 logements !

Le tout constitue un sacrifice considérable fourni par la ville de Chêne-Bougeries, directement concernée par l'ensemble de ces projets, soit parce qu'ils se situent sur son sol, soit parce que nos voiries communales en sont immédiatement riveraines. Nous sommes d'avis qu'il faut d'abord intégrer tous les effets de ces densifications, avant de chercher à créer de nouveaux déclassements de terrain.

Enfin, je conclurai en soulignant que pour une fois, nous avons eu un débat de bonne qualité en commission d'aménagement concernant cet objet, et souhaitons que ce dernier ait "fixé la barre" assez haut en prévision des discussions suivantes. "

M. Perrin apprécie la prise de position de M. Karr dans le sens où il est revenu sur la problématique des gabarits des villas, lesquels pourraient être augmentés. C'est la position que le Conseil administratif avait adopté dans le cadre des discussions préliminaires. Un point d'interrogation demeure quant à l'une des conditions précisées par M. Karr, à savoir que le projet de densification se conçoive sans commerces et uniquement avec des appartements. Ce faisant, on oblige les gens à se déplacer en utilisant leurs véhicules. D'autre part, les commerces contribuent à une certaine animation évitant ainsi la création de cités dortoirs. En ce qui concerne la jeune génération, il convient également de rappeler que les jeunes se déplacent beaucoup pour trouver du travail. Ils ne recherchent pas forcément un appartement à Chêne-Bougeries. En conclusion, M. Perrin s'opposera au projet de modification des limites de zones estimant par ailleurs que l'augmentation des gabarits en zone villas est une idée intéressante.

M. De Candolle constate que l'on s'éloigne du vrai débat, à savoir si le Conseil municipal accepte ou non le préavis. Il ne s'agit pas pour l'instant de discuter du futur des parcelles, objet à traiter en commission Aménagement-circulation-transports.

Le Président ne voit pas de dérive fondamentale à parler d'un projet qui suscite de nombreuses questions.

M. Karr tient à préciser que la discussion en commission n'a pas seulement porté sur le projet en tant que tel mais également sur la démarche à adopter, à savoir de formuler une éventuelle contreproposition visant à rester à l'intérieur du régime des zones actuelles, ce qui démontrerait ainsi une volonté de poursuivre le dialogue avec le canton. Il convient également de garder en mémoire qu'il existe d'autres parcelles de 5'000m² "pas ou peu bâties", d'où l'importance d'adopter une position claire. Personnellement, M. Karr aurait une préférence pour que la zone de Challandin reste complètement non bâtie, ce qui serait aussi une manière de laisser aux générations futures le choix de décider de son affectation.

M. Karr reprend la présidence.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CHENE-BOUGERIES/GRANGE-CANAL - CHEMIN DE CHALLENDIN
(ENQUETE PUBLIQUE N° 1449) PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DE
ZONES PLAN N° 29457-511 : PREAVIS

Vu la lettre du Département de l'aménagement de l'équipement et du logement (DAEL) du 28 septembre 2005 demandant la mise à l'enquête publique du projet de plan N° 29457-511 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries (création d'une zone de développement 3 à Grange-Canal au chemin de Challandin) et demandant de soumettre au Conseil municipal, pour préavis, ledit plan -

Vu la lettre du Département du territoire (DT) du 23 janvier 2006 -

Vu le préavis défavorable formulé par la commission Aménagement-circulation-transports lors de sa séance du 16 février 2006 -

Le Conseil municipal, par 16 oui et 1 abstention,

DECIDE de préaviser défavorablement le projet de plan N° 29457-511, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries (création d'une zone de développement 3 à Grange-Canal au chemin de Challandin) et le projet de loi qui s'y rapporte.

**4.2 Acquisition de la parcelle N° 625, fe 18 du cadastre de Chêne-Bougeries,
sise 18 rue de Chêne-Bougeries : vote du crédit et financement**

Le Président passe la parole à M. C. Rivoire, maire.

M. Rivoire explique qu'il s'agit de l'acquisition d'une parcelle contigüe à un bâtiment que la commune possède le long de la rue de Chêne-Bougeries. Ladite parcelle comprend un bâtiment avec au rez-de-chaussée une boutique qui faisait auparavant office de boucherie et deux logements. Le bâtiment est vétuste mais s'inscrirait, une fois rénové, dans un projet global de rénovation du village, ceci permettant une bonne synergie au niveau notamment des fluides, puisqu'un raccord est prévu avec la chaufferie des autres immeubles. La veuve du propriétaire étant décédée, ses héritiers ont souhaité vendre la parcelle et ont approché la Mairie. La valeur de la parcelle a été déterminée sur la base de diverses expertises entreprises tant pas des mandataires externes que par le service technique de la commune. La commission Finances a préavisé favorablement cette acquisition à hauteur de CHF 750'000.--, étant précisé que le coût des travaux de rénovation du bâtiment sera d'un montant à peu près équivalent. La commune dispose des moyens financiers suffisants pour pouvoir acquérir la parcelle sur ses fonds propres. Ainsi, le Conseil administratif recommande l'acquisition de cette dernière.

Le Président passe la parole à M. Pralong, président de la commission Finances.

M. Pralong indique que la commission Finances s'est prononcée favorablement concernant l'acquisition de la parcelle, ceci après un débat long et fouillé. Il en est ressorti deux points principaux, d'une part, la possibilité de maîtriser une parcelle dans un secteur que l'on sait sensible et, d'autre part, celle de pouvoir remettre sur le marché à des conditions intéressantes trois unités de logement, voire une arcade commerciale au rez-de-chaussée. Il convient également de rappeler que les propriétaires avaient toujours indiqué dans leurs volontés qu'ils souhaitaient que la parcelle soit acquise par la commune, pour qu'elle ne tombe pas entre n'importe quelles mains. A titre de rappel, ce genre d'objets est relativement rare sur le marché, d'où l'intérêt qu'il suscite. Si la commune peut acquérir la parcelle, cela lui donnera les moyens d'accroître sa maîtrise foncière dans le secteur, donc d'envisager des perspectives d'avenir intéressantes. Un dernier point a fait l'objet de nombreuses discussions, soit le fait que ladite parcelle comporte un bâti. Pour l'heure, la commission Finances n'a pas examiné un quelconque plan financier relatif à la rénovation de ce dernier.

La discussion est ouverte.

M. Spinelli avait d'abord pensé, lorsque le Conseil administratif a proposé cet objet, qu'il s'agissait d'une bonne affaire pour la commune. Le prix était correct même si la commune n'a pas pour vocation première de rénover. Néanmoins, il a été dit que cette parcelle pourrait être échangée avec celle d'un propriétaire privé située dans la partie nord du village. Cette éventuelle perspective lui a fait changer d'avis, estimant que ce serait une catastrophe pour la commune si elle devait dépenser CHF 1.5 million pour

.../...

échanger finalement ce bien contre un immeuble appelé à être démolie. C'est la raison pour laquelle M. Spinelli s'opposera à l'acquisition proposée.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**ACQUISITION DE LA PARCELLE N° 625, FE 18 DU CADASTRE DE
CHENE-BOUGERIES, SISE 18 RUE DE CHENE-BOUGERIES : VOTE DU
CREDIT ET FINANCEMENT**

Vu l'art.30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable de la commission des finances du 15 février 2006 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, par 14 voix pour et 3 contre,

DECIDE d'acquérir en nom la parcelle N° 625 de 317 mètres carrés sise 18 rue de Chêne-Bougeries, fe 18, du cadastre de Chêne-Bougeries;

d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 750'000.-- pour couvrir cette acquisition;

de comptabiliser la dépense indiquée à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine financier;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires sur les disponibilités de la trésorerie communale.

DEMANDE vu l'utilité publique de cette acquisition, l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments dus au Registre Foncier.

CHARGE deux conseillers administratifs de signer tous actes y relatifs.

4.3 Avenue de l'Ermitage – Aménagements définitifs : vote d'un crédit complémentaire et financement

Le Président passe la parole à M. Locher, président de la commission Aménagement-circulation-transports.

M. Locher fait un point de situation en soulignant en préambule que la "saga" de l'avenue et du Plateau de l'Ermitage arrive à son terme. En effet, les aménagements qui avaient été initialement prévus par le Conseil administratif ont connu beaucoup de remaniements, étant donné que l'OTC a joué quelques tours à la commune, et ceci sans aucune concertation. Lors de sa séance du 16 février 2006, la commission a étudié le projet relatif aux aménagements définitifs de l'ensemble du Plateau de l'Ermitage,

.../...

lequel avait été modifié suite à la demande des commissaires, et a préavisé favorablement un crédit d'un montant de CHF 189'000.--, ceci à l'unanimité des six membres présents.

M. Locher tient à préciser qu'un aménagement routier d'une telle ampleur n'a pas été entrepris à la légère. Le projet a été étudié longuement et dans les détails. Il est possible que des améliorations soient entreprises d'ici quelques années mais il est désormais temps de finaliser ces aménagements. Il invite donc, au nom de la commission qu'il préside, de voter le crédit cité de CHF 189'000.--.

Le Président passe la parole à M. C. Rivoire, maire.

Pour M. C. Rivoire, il est temps de prendre des décisions permettant de clore les travaux dans cette zone, ceci d'autant plus que la population a été consultée à maintes reprises. Diverses séances publiques ont été tenues et une large correspondance a été échangée avec les bordiers des chemins concernés dans le but d'arriver à une solution qui, aujourd'hui, satisfait tout le monde. La situation provisoire a suffisamment duré. Il est temps désormais de se concentrer sur d'autres secteurs que celui de l'Ermitage.

Le Président passe la parole à M. Pralong, président de la commission Finances.

M. Pralong précise que la commission Finances a examiné attentivement le crédit complémentaire proposé, lequel a été préavisé favorablement par quatre voix pour, une voix contre et deux abstentions.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**AVENUE DE L'ERMITAGE – AMENAGEMENTS DEFINITIFS :
VOTE D'UN CREDIT COMPLEMENTAIRE ET FINANCEMENT**

Vu les art.30 lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes genevoises du 13 avril 2004 -

Vu le crédit d'engagement de CHF 650'000.-- voté par le Conseil municipal le 15 novembre 2001, approuvé par le Conseil d'Etat le 16 janvier 2002 -

Vu le préavis favorable de la commission Finances du 15 février 2006 -

Vu le préavis favorable de la commission Aménagement-circulation-transports du 16 février 2006 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, par 17 voix pour, soit à l'unanimité,

.../...

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 189'000.-- pour la mise en place de mesures de circulation et d'une zone 30km/h. sur l'avenue de l'Ermitage;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense prévue de CHF 189'000.-- au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 62.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif" de 2007 à 2026.

M. Rivoire remercie les membres du Conseil municipal d'avoir suivi les propositions du Conseil administratif concernant les trois préavis importants figurant à l'ordre du jour. S'agissant du projet d'aménagement du secteur de Challandin, il tient à préciser que les autorités communales, contrairement à celles d'autres communes, n'ont pas l'habitude d'élever la voix trop haut pour se faire entendre du DCTI. Elles ne favorisent pas non plus les initiatives inconsidérées qui pousseraient l'Etat à procéder à de nouveaux déclassements. Les membres de la commission Aménagement-circulation-transports pourront se rendre compte par eux-même de la pression constante exercée par les services de l'Etat sur la planification et l'aménagement de la commune, dans le cadre, entre autres, de l'établissement du plan directeur communal. Il recommande donc de garder une certaine réserve.

Le Président prend note que les questions relatives à l'aménagement de la commune et notamment le plan directeur communal seront discutées plus largement en commission.

5) Résolution déposée par Mme Danielle Meynet, présidente de la Commission Service social et aide humanitaire et les membres de ladite commission : octroi d'une subvention de CHF 50'000.-- à la Fondation Clair Bois

Le Président passe la parole à Mme Sobanek qui remplace Mme Meynet.

Mme Sobanek souligne que cette résolution semble être assez unique dans la commune puisque les membres de la commission Service social et aide humanitaire l'ont plébiscitée à l'unanimité. La Fondation Clair Bois s'occupe de polyhandicapés et parmi eux d'enfants dont l'espérance de vie était considérée comme étant très limitée. Or, avec les progrès de la médecine, leur espérance de vie a considérablement augmenté. Malheureusement, les structures d'encadrement n'ont pas suivi. A noter également que les frais de prise en charge de ces enfants sont extrêmement élevés dans

.../...

la mesure où il faut prévoir, au plan de l'aménagement, des espaces pour faire circuler lits et chaises roulantes. Aux yeux des membres de la commission Service social et aide humanitaire, on juge une société à la façon dont elle traite les plus démunis. Or, qui est plus démunie que celui qui n'a pas toute sa santé et toutes ses facultés ? La Fondation Clair Bois a récemment dû acheter en urgence un immeuble pour le financement duquel, elle sollicite des dons. La commission Service social et aide humanitaire a donc souhaité apporter son soutien par l'octroi d'une subvention de CHF 50'000.--. A noter en passant que le Conseil municipal vient de voter un crédit de CHF 189'000.-- pour la sécurité routière, budget que Mme Sobanek approuve par ailleurs. Au regard de cette somme, il semble raisonnable de penser que la commune de Chêne-Bougeries peut mobiliser CHF 50'000.-- pour aider la Fondation Clair Bois, étant précisé qu'il s'agit d'un crédit complémentaire. Elle demande donc à tous de voter en faveur de la résolution proposée.

La discussion est ouverte.

Mme Grandjean-Kyburz tient à préciser que la résolution demande un crédit complémentaire de CHF 25'000.-- pour l'année 2006 et l'inscription d'une somme de CHF 25'000.-- au budget communal 2007, soit CHF 50'000.-- en tout. Elle tient à saluer ce coup de cœur unanime de la commission Service social et aide humanitaire tout en rappelant que la commune de Chêne-Bougeries accueille de nombreuses institutions pour les personnes handicapées dont Claire Fontaine, la SGIPA et Clair Bois.

Bien qu'il projette de voter en faveur de la résolution proposée, M. Berdat souhaiterait savoir quels sont les critères de choix qui ont amené à retenir cette Fondation plutôt qu'une autre, le coup de cœur n'étant pas un critère très objectif.

Mme Othenin-Girard explique la raison de ce coup de cœur. Il était prévu que la Fondation s'installe assez rapidement dans la commune de Chêne-Bougeries, mais un retard l'en a empêché. Or, des adultes doivent prochainement se déplacer pour laisser la place à une nouvelle volée d'enfants qui attendent d'être pris en charge par la Fondation. Moyennant un don, il est possible de permettre à vingt-deux enfants d'entrer aux Minoteries. Il convient également de préciser que Clair Bois est la seule institution qui s'occupe d'handicapés très profonds et qui est ouverte trois cent soixante-cinq jours par année.

Mme Sobanek approuve les propos de Mme Othenin-Girard. Elle ajoute qu'aux dires du directeur de l'institution, plusieurs adultes sont actuellement en liste d'attente. Ce doit être un calvaire pour toutes les personnes concernées car aucune autre institution que Clair Bois n'est en mesure de s'occuper d'eux. Les coûts annuels de prise en charge d'un handicapé profond avoisinent les CHF 800'000.--. Cet état d'urgence a incité la commission Service social et aide humanitaire à faire un don.

M. Piccot souligne qu'il connaît bien le milieu social. Il est donc extrêmement sensible au coup de cœur de la commission et y adhère. Il souhaite toutefois savoir ce que le

.../...

Conseil municipal peut espérer en matière de retour d'information concernant l'utilisation du don.

M. Pralong considère que, par rapport à un budget total d'environ 6 millions de francs, la somme de CHF 50'000.-- est trop peu importante pour imaginer obtenir un retour précis. Il est vrai cependant que les affectations de fonds sont vérifiées par une kyrielle d'organismes de contrôle étatiques. Il convient également de rappeler que ce don représente un coût de CHF 5.-- par habitant, ce qui est très raisonnable comparé au montant de CHF 100.-- par habitant que représente le Centre sportif Sous-Moulin.

M. Riesen rend attentif au fait que, contrairement à toutes les autres institutions pour handicapés, la fondation Clair Bois se trouve en ville et comprend même un restaurant. Il s'agit là d'un moyen pour faciliter l'intégration des handicapés et de sensibiliser la population à leurs difficultés. Cette possibilité de contacts est un aspect très positif du projet.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle également que la Présidente de la Fondation Clair Bois, Mme Canonica, habite Chêne- Bougeries.

Le Président donne lecture de la résolution.

" Lors de notre dernière commission sociale du 17 janvier, nous avons reçu M. Christian Frey, Directeur et Mme Nathalie Canonica, Présidente de la Fondation Clair Bois.

Ils nous ont présenté la fondation, et parlé de leur travail au quotidien, en nous précisant qu'ils accueillent plus de 200 personnes handicapées et offrent aussi des postes protégés. En effet beaucoup de jeunes avec de grosses difficultés scolaires et légèrement handicapés n'ont pas de chance de pouvoir intégrer une vie professionnelle normale. La fondation Clair Bois leur offre des postes d'apprentissage et des emplois adaptés à leur handicap.

Actuellement, ils viennent d'acheter un immeuble aux Minoteries au centre ville afin d'y aménager 4 appartements de vie de 6 places. Ces appartements doivent correspondre à des normes précises, ce qui engendrent un investissement important pour la transformation de l'immeuble. L'achat et la transformation-rénovation de l'immeuble représente un budget global de plus de 7 millions de francs.

Clair Bois a reçu des aides de la ville et du canton, de l'OFAS et recherche un montant de plus de CHF 3'000.'000.- auprès des communes et divers donateurs.

Aussi,

Considérant qu'il est de notre devoir de soutenir une des rares fondations Genevoises capable d'accueillir des handicapés dans toutes les périodes de vie;

Considérant qu'ils accueillent des handicapés de Chêne-Bougieries et de jeunes travailleurs habitant de notre commune;

Considérant que l'investissement pour une place dans cet immeuble représente environ CHF 600'000.--;

Les commissaires de la commission sociale prient votre conseil de bien vouloir octroyer à la Fondation Clair Bois la somme de Fr.50.000 qui sera versée comme suit :

.../...

par un crédit complémentaire de CHF 25'000.-- pour la législature 2005-2006
et par une inscription au budget de CHF 25'000.-- pour la période 2006-2007

Danielle Meynet, présidente de la commission sociale

Membres de la commission présents :

Joëlle Martin-Achard

Christine Othenin-Girard

François Florinetti

François Perrin

Christoph Riesen

Norbert Pralong

Marion Sobanek

Colette Tiercy

Martine Piguet "

- La résolution est acceptée à l'unanimité (17 voix).

6) Communications des délégations du Conseil municipal et autres

Néant.

7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles

7.1 Demande de caninette

En réponse à une interpellation de M. Piccot, M. Biedermann vérifiera s'il convient de poser une caninette au chemin Saladin.

7.2 Demandes concernant diverses améliorations au niveau de la circulation et de la sécurité routière

Le Président suggère de prendre note des demandes et remarques ci-après et de les porter en commission Aménagement-circulation-transports.

- Demande de M. Piccot de renforcer la sécurité au carrefour chemin Saladin/chemin des Fourches.
- Demande de Mme Othenin-Girard d'améliorer la sécurité routière à la sortie du préau de l'école de la Gradelle.
- Remarque de M. Pralong concernant la pose récente de panneaux "zone bleue 4 heures" le long d'une parcelle sise dans le secteur Jean-Jacques Rigaud.
- Demande de Mme Sobanek concernant le remplacement récent de zones blanches par des zones bleues dans le quartier du Vieux-Chêne.

- Demande de M. Perrin qu'il soit envisagé de mettre en zone 40km/h. la voie comprise entre le début du chemin de la Gradelle et le giratoire Jean-Jacques Rigaud.
- Remarque de Mme Bauduccio-Deluc concernant les panneaux de signalisation placés à l'entrée du chemin Deluc. Le parage de voitures en infraction aux dispositions de la LCR empêche les usagers de voir un panneau "30km/h.", ce qui pourrait provoquer des accidents aux abords dudit chemin.
- Demande de Mme Tiercy relayant les préoccupations de nombreuses mamans concernant un manque de sécurisation du passage pour piétons situé en face du jardin d'enfants Les Castagnettes. La mise en place d'un feu de circulation ou l'engagement d'une patrouilleuse scolaire devraient être examinés attentivement.

7.3 Accueil des étrangers

Mme Sobanek souhaiterait que la commune réfléchisse à la mise sur pied de séances d'informations destinées aux nouveaux électeurs, ceci tout en privilégiant une approche citoyenne plutôt qu'électoraliste.

8. Naturalisations

Le Président prononce le huis clos et passe la parole à Mme Bauduccio-Deluc, laquelle indique que quinze demandes de naturalisation sont soumises ce soir au vote du Conseil municipal. (8 avaient été préavisées lors de la commission Naturalisations-Etat civil du 21 novembre 2005, et 7 lors de celle du 13 mars 2006).

Puis, le Conseil municipal formule, à l'attention du Service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 10 oui et 6 abstentions
 Candidature 2 : Préavisée favorablement par 10 oui et 7 abstentions
 Candidature 3 : Préavisée favorablement par 11 oui et 4 abstentions
 Candidature 4 : Préavisée favorablement par 11 oui et 6 abstentions
 Candidature 5 : Préavisée favorablement par 11 oui et 6 abstentions
 Candidature 6 : Préavisée favorablement par 10 oui et 7 abstentions
 Candidature 7 : Préavisée favorablement par 11 oui et 6 abstentions
 Candidature 8 : Préavisée favorablement par 10 oui et 7 abstentions

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 10 oui et 7 abstentions
 Candidature 2 : Préavisée favorablement par 9 oui et 8 abstentions
 Candidature 3 : Préavisée favorablement par 11 oui et 6 abstentions
 Candidature 4 : Préavisée favorablement par 11 oui et 6 abstentions
 Candidature 5 : Préavisée favorablement par 10 oui et 7 abstentions
 Candidature 6 : Préavisée favorablement par 9 oui et 8 abstentions
 Candidature 7 : Préavisée favorablement par 11 oui et 6 abstentions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.40.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
C. RIESEN

Le Président
du Conseil municipal
J.-M. KARR